

Mont-de-marsan, le 18 octobre 2022

Hebdomadaire d'informations générales, judiciaires et légales
12 rue du IV Septembre
40000 - Mont-de-Marsan
Tél. 05 58 45 03 03
email : contact@annonces-landaises.com

PARUTION :

Département : 40

Journal : Les Annonces Landaises

Date de parution : 12 novembre 2022

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE

*Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.
Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*



MONT-DE-MARSAN AGGLOMÉRATION

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Mise en compatibilité valant déclaration de projet n° 1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Projet de centrale Photovoltaïque de Geloux

Demandeur : MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION, 575 avenue du Marechal Foch 40000 Mont-de-Marsan représentée par son Président (compétent en matière de planification).

L'enquête publique relative au projet susmentionné se tiendra au pôle technique de MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION ainsi qu'en Mairie de Geloux, du **lundi 7 novembre 2022 (9 h) au vendredi 9 décembre 2022 (16 h 30)** inclus pour une durée de 33 jours consécutifs.

A l'issue de cette enquête publique, la mise en compatibilité du PLUI valant déclaration de projet sera décidée par arrêté du Président de MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION après délibération du Conseil Communautaire.

Monsieur Philippe FAYE, a été désigné en tant que Commissaire Enquêteur par Madame la Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Pau, par ordonnance n° E22000071/64 du 21/09/2022.

Le dossier de mise en compatibilité du PLUI de MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION valant déclaration de projet soumis à enquête publique a fait l'objet d'un avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale. Ce dossier et un registre d'enquête, seront mis à disposition, sur support papier, et sur support électronique pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public, dans les lieux suivants :

- Au siège principal de l'enquête publique, Pôle Technique Mutualisé (8 rue du Maréchal Bosquet à Mont-de-Marsan) : les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, et les vendredis de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30.

- A la Mairie de Geloux (40090) 2 place de la Mairie : lundi et mardi de 09 h 00 à 12 h 00, jeudi et vendredi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 00 à 18 h 00 et le samedi de 10 h 00 à 12 h 00.

- Le dossier dématérialisé sera :

Mis à disposition sur le site internet de MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION (rubrique «l'Agglo Demain» puis «enquête publique»)

Accessible sur un poste informatique au Pôle Technique Mutualisé (8 rue du Maréchal Bosquet à Mont-de-Marsan) sur prise de RDV.

Outre les annotations sur le registre d'enquête, les observations, propositions, contre-propositions pourront être également adressées par

- Courrier au Commissaire Enquêteur au siège principal de l'enquête publique. La correspondance doit être adressée à l'adresse suivante : «A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur», Pôle Technique Mutualisé, 8 rue du Marechal Bosquet 40000 Mont-de-Marsan. L'enveloppe devra indiquer la mention «Enquête publique-Ne pas ouvrir».

- Email à l'adresse suivante dédiée à cette enquête publique (rappeler le nom de l'enquête (Déclaration de projet - Photovoltaïque de Geloux) dans l'objet du mail : enquete-publique@montdemarsan-agglo.fr

Dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête et pendant la durée de l'enquête, toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête publique, sur sa demande et à ses frais, au Pôle Technique Mutualisé 8 rue du Maréchal Bosquet 40000 Mont-de-Marsan. Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences suivantes :

- **A la Mairie de Geloux le lundi 7 novembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00**

- **A la Mairie de Geloux le samedi 26 novembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00**

- **Au Pôle Technique Mutualisé (8 rue du Maréchal Bosquet à Mont-de-Marsan) le vendredi 9 décembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30.**

L'ensemble des mesures sanitaires liées à la crise du COVID seront mises en oeuvre lors de la venue du public.

Toutes informations sur la dite demande pourront être sollicitées auprès du Maître d'ouvrage, MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION Pôle Technique 8 rue du Maréchal Bosquet 40000 Mont-de-Marsan - 05 58 05 32 32 (Réfèrent projet Mme Sandra LADEVEZE).

Copies du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur seront déposées au Pôle Technique Mont-de-Marsan siège de l'enquête publique, à la Préfecture des Landes et sur le site internet de MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION ou elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.
L22AL00805

Le Président, Guillaume Lalau